

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE F.F.S.A  
Ligue Régionale du Sport Automobile – Bretagne Pays de Loire  
Association Sportive de l'ACO BRETAGNE  
Ecurie Bretagne



1<sup>er</sup> RALLYE REGIONAL  
DU PAYS DE LOHEAC  
30 & 31 MARS 2019

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Championnat du Ligue Bretagne – Pays de Loire  
**Championnat A.C.O.**

REGLEMENT PARTICULIER  
Permis d'organisation FFSA n°92



Le Rallycross de Lohéac et le Rallye du Pays de Lohéac sont organisés par l'Association Sportive du Rallycross de Lohéac Association Loi 1901 à but non lucratif, qui regroupe l'Ecurie Bretagne et le Comité des Fêtes de Lohéac. 650 Bénévoles participent à l'organisation du Rallycross, plus de 300 à l'organisation du Rallye. Le Circuit de Rallycross est la propriété de l'association.

# 1<sup>er</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC

*Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes.*

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... Dès réception du Visa de la FFSA

Ouverture des engagements : ..... 28 janvier 2019

Clôture des engagements : ..... 18 mars 2019

Parution du carnet d'itinéraire : au Bar du centre 17 rue de la poste à Lohéac, le vendredi 29 Mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 30 Mars de 8h00 à 12h30.

Dates et heures des reconnaissances :

Pour l'ES Saint-Malo de phily : vendredi 29 mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 30 mars de 8h00 à 13h00

Pour l'ES Lohéac : samedi 30 mars de 8h00 à 13h00 et uniquement pédestre

Pour l'ES les Clôtures : le vendredi 29 mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 30 mars de 8h00 à 15h30

Vérifications des documents : samedi 30 mars 2019 de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00 au Circuit de Rallycross

Vérifications des voitures : samedi 30 mars 2019 de 8h45 à 12h45 et de 13h15 à 15h15 au Circuit de Rallycross

Heure de mise en place du parc de départ : samedi 30 mars à 9h30 en bas du paddock du circuit de Rallycross

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 30 mars à 14h00 à la Tour du circuit de Rallycross

Publication des équipages admis au départ : le samedi 30 mars à 15h45 sur le tableau d'affichage du circuit du Rallycross.

Publication des heures et ordres de départ : le samedi 15h45 sur le tableau d'affichage du circuit du Rallycross

Départ 1<sup>ère</sup> étape de Lohéac : le samedi 30 Mars 2019 à 18h14 (quinze minutes après le dernier concurrent du rallye national)

Arrivée 1<sup>ère</sup> étape à Lohéac : le Samedi 30 mars 2019 à 22h29

Publication des résultats partiels et ordre et heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape : le samedi 30 mars à 23h18 sur le tableau d'affichage du Circuit de Rallycross.

Départ 2<sup>ème</sup> étape de Lohéac : le dimanche 31 Mars 2019 à 9h14

Arrivée 2<sup>ème</sup> étape à Lohéac : le dimanche 31 Mars 2019 à 12h45

Vérification finale au Garage Jan – Le Portal – Guipry

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le dimanche 31 mars, au plus tard ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture sur le tableau d'affichage du Circuit de Rallycross.

Remise des prix : le dimanche 31 Mars à 19h00 au Camion ACO.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CO Bretagne organise le 30 et 31 mars 2019 en qualité d'organisateur administratif le 1<sup>er</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne – Pays de la Loire le 16/01/2019 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 92 en date du 04/02/2019.

### *Comité d'Organisation*

---

Président : Patrick Germain.

Membres : Yann Blanchet, Antoine Buron, André Garel, Guy Houssin, Didier Justal, Pierre Picoul, Yves Plantard.

Secrétariat du Rallye : Olivier Geraud 27 rue de la Mare 35880 Guignen (jusqu'au vendredi 29 mars).....

Téléphone : 06.11.24.95.91 mail : ogeraud@rallycrossloheac.net

Permanence du Rallye : Tour Organisation – Circuit de Rallycross du Samedi 30 mars à 8h00 au dimanche 31 mars 2019 jusqu' à 20h.

### *Organisateur technique*

---

Nom : Association sportive du Rallycross de Lohéac.

Président : GERMAIN Patrick

Adresse : 31 Rue de Bettignies – 35000 Rennes

### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : Président : Jacques TROMAS Licence 1202 – 128570  
Membres ..... Michel ODIETTE Licence 1202 - 12118  
..... Henri BRIGARDIS Licence 1206 - 20583  
Directeur de Course : ..... Joseph LORRE Licence 1202 - 10395  
Directeur de Course Adjoint PC: ..... Bernard CONDEMINE Licence 1110 - 6916  
..... Pierre SCHUBLER Licence 1202 - 27374  
Directeur de course ES 1, 3, 5, 7..... Jean Louis MINEUR Licence 1209 - 29169  
Adjoint DC ES 1, 3, 5, 7 ..... Gilles MERLIOT Licence 1202 - 10396  
Directeur de course ES 2 ..... Michel FRALIN Licence 1208 - 2149  
Adjoint DC ES 2 ..... Christian ISNARD Licence 1202 - 210777  
Médecin Chef : ..... Isabelle COUDERT  
Commissaires Techniques : ..... Jérôme RETO Licence 1206 - 204310  
..... Gwen WATTU Licence 1209 - 47803  
..... Yohan BARBAUD Licence 1205 – 149794  
..... Pierre GROSSET Licence 1201 - 220322  
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : ..... Cathy CONDEMINE Licence 1110 - 56617  
..... Marine MARTINEAU Licence 1210 – 210441  
Juge de Fait..... Christophe ORTIZ Licence 1205 - 49986  
Chargés des relations avec la presse : ..... Patrick GERMAIN Licence 1206 - 42139

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye régional du Pays de Lohéac compte pour :

- La Coupe de France 2019 des Rallyes Coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire
- Le Championnat ACO

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Jan – Le Portal – Guipry

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1<sup>er</sup> rallye régional du Pays de Lohéac doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 mars 2019

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum pour l'ensemble des 2 rallyes (national et régional confondus avec un maximum de 40 régionaux).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 200€ jusqu'au 12 mars 2019
- avec la publicité facultative des organisateurs : 250€ après le 13 mars 2019 jusqu'au 18 mars 2019
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement sinon ils seront en liste d'attente systématiquement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance du Circuit de Rallycross.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye régional du pays de Lohéac représente un parcours de 116,54 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,95 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3 : Saint Malo de Phily – 8.20 km x 2 fois dont une nocturne

ES 2 : Lohéac – 1.45km

ES 5, 7 : Les Clôtures – 10.55km x 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison Orange
- Chef de poste : Chasuble orange

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Aucun Prix en espèce, uniquement des coupes aux différents vainqueurs

Coupes : au minimum 2 coupes par équipage aux 3 premiers scratch, 2 coupes au 1<sup>er</sup> de classe, 2 coupes au 1<sup>er</sup> équipage féminin.

La remise des prix se déroulera le dimanche 31 mars à 15h00 au Camion ACO

# ITINERAIRE

## 1er RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC

*régional coeff 2*  
coupe de France des rallyes  
ITINERAIRE et CONTRÔLES



### Etape 1

SAMEDI 30 MARS 2019

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
<b>Départ Etape 1</b>						
CH 0	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		18h14
	<b>Service A (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>0h15</b>	
CH 0A	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		18h29
<b>RZ</b>	Refuel	0,00	0,25	0,25		
<b>1</b>	Prochain Refuel	9,65	21,72	31,37		
CH 1	100 m après .....		10,90	10,90	0h15	18h44
<b>ES 1</b>	<b>SAINT MALO DE PHILY</b>	<b>8,20</b>				<b>18h47</b>
CH 2	300 m après .....		9,7	17,90	0h27	19h14
<b>ES 2</b>	<b>LOHEAC</b>	<b>1,45</b>				<b>19h17</b>
CH 2A	Regroup In - PARC Regroupement		0,87	2,32	0h07	19h24
	<b>REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE (PARC -LOHEAC)</b>					
CH 2B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	1h47	21h14
	<b>Service B (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)</b>	<b>9,65</b>	<b>21,72</b>	<b>31,37</b>	<b>0h20</b>	
CH 2C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		21h34
<b>RZ</b>	Refuel	9,65	21,72	31,37		
<b>2</b>	Prochain Refuel	8,20	20,17	28,37		
CH 3	100 m après .....		10,90	10,90	0h15	21h49
<b>ES 3</b>	<b>SAINT MALO DE PHILY</b>	<b>8,20</b>				<b>21h52</b>
CH 4	Regroup In (PARC regroupement)		9,02	17,22	0h27	22h19
	<b>PARC FERME(PARC regroupement )</b>					
	<b>Total Etape 1</b>	<b>17,85</b>	<b>41,89</b>	<b>59,74</b>		<b>29,87%</b>

Section 1

Section 2

# ITINERAIRE

## 1er RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC

régional coeff 2  
coupe de France des rallyes  
ITINERAIRE et CONTRÔLES



### Etape 2

DIMANCHE 31 MARS 2019

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
<b>Départ Etape 2</b>						
CH 4B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		9h14
	<b>Service C (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)</b>	<b>8,20</b>	<b>20,17</b>	<b>28,37</b>	<b>0h30</b>	
CH 4C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		9h44
<b>RZ</b>	Refuel	8,20	20,17	28,37		
<b>3</b>	Prochain Refuel	10,55	17,85	28,40		
CH 5	130 m après .....		4,71	4,71	0h10	9h54
<b>ES 5</b>	<b>LES CLOTURES</b>	<b>10,55</b>				<b>9h57</b>
CH 6	Regroup In - PARC Regroupement		12,89	23,44	0h27	10h24
	<b>REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE</b>					
CH 6B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	1h11	11h35
	<b>Service D (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)</b>	<b>10,55</b>	<b>17,85</b>	<b>28,40</b>	<b>0h30</b>	
CH 6C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		12h05
<b>RZ</b>	Refuel	10,55	17,85	28,40		
<b>4</b>						
CH 7	100 m après .....		4,71	4,71	0h10	12h15
<b>ES 7</b>	<b>LES CLOTURES</b>	<b>10,55</b>				<b>12h18</b>
CH 8	Regroup In - PARC Regroupement		12,89	23,44	0h27	12h45
	<b>PARC FERME</b>					
	<b>Total Etape 2</b>	<b>21,10</b>	<b>35,70</b>	<b>56,80</b>		<b>37,14%</b>

Section 3

Section 4

30 mars 2019

31 mars 2019

**1<sup>er</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC****DEMANDE D'ENGAGEMENT**

Date de réception

Cachet de la poste



A remplir et à retourner avant le 18 Mars 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)  
à : Olivier GERAUD, 27 la Mare, 35580 GUIGNEN / tel: 06-11-24-95-91 / mail: ogeraud@rallycrossloheac.net



1 <sup>er</sup> PILOTE				2 <sup>eme</sup> PILOTE				VEHICULE ENGAGE		
NOM								Propriétaire		
PRENOM								Marque		
PSEUDONYME				Sexe : M F		Sexe : M F		Modèle		
LICENCE				N°		N°		Turbo		OUI NON
Code Ligue / A.S.A				Cat		Cat		Cylindrée		
N° A.C.O								<b>GROUPE</b>		<b>CLASSE</b>
A.S.A								Couleur		
ECURIE								Fiche homologa.		N°
ADRESSE								Passeport tech.		N°
C . Postal / Ville								Je soussigné : _____ Autorise : _____ à piloter mon véhicule <b>Signature du Propriétaire</b>		
Tél. Dom / Travail										
adresse @-mail										
P. de Conduire		Numéro		Numéro		Numéro		<b>MONTANT DE L'ENGAGEMENT</b> <b>200 €</b> avec la publicité organisateur jusqu' au 12/3/2019 <b>250 €</b> avec la pub. organisateur du 13/3 jusqu' au 18/3/2019 500 € sans la publicité organisateur		
(Merci de joindre les photocopies de vos permis)		Délivré le		Délivré le		Délivré le				
		à		à		à		Chèque à l'ordre de : <b>ASRCL</b>		
Date de naissance								Signature 1 <sup>er</sup> Pilote :		
Lieu de naissance								Signature 2 <sup>eme</sup> Pilote :		
Groupe sanguin								Fait à: _____ Le: _____		
<b>Numéro de Portable embarqué dans la voiture :</b>										
NUMERO	GROUPE	CLASSE	A/FA	REGLT	VISA ADMINIS.	VISA TECH.				
			KITCAR-S1600-S2000	Chèque						
			N/FN	Espèces						
			GT							
			F2000							
			R							

**Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux**

**documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrais à tout contrôle de médecins accrédités.**

**Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident**

**dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.**

**J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A**